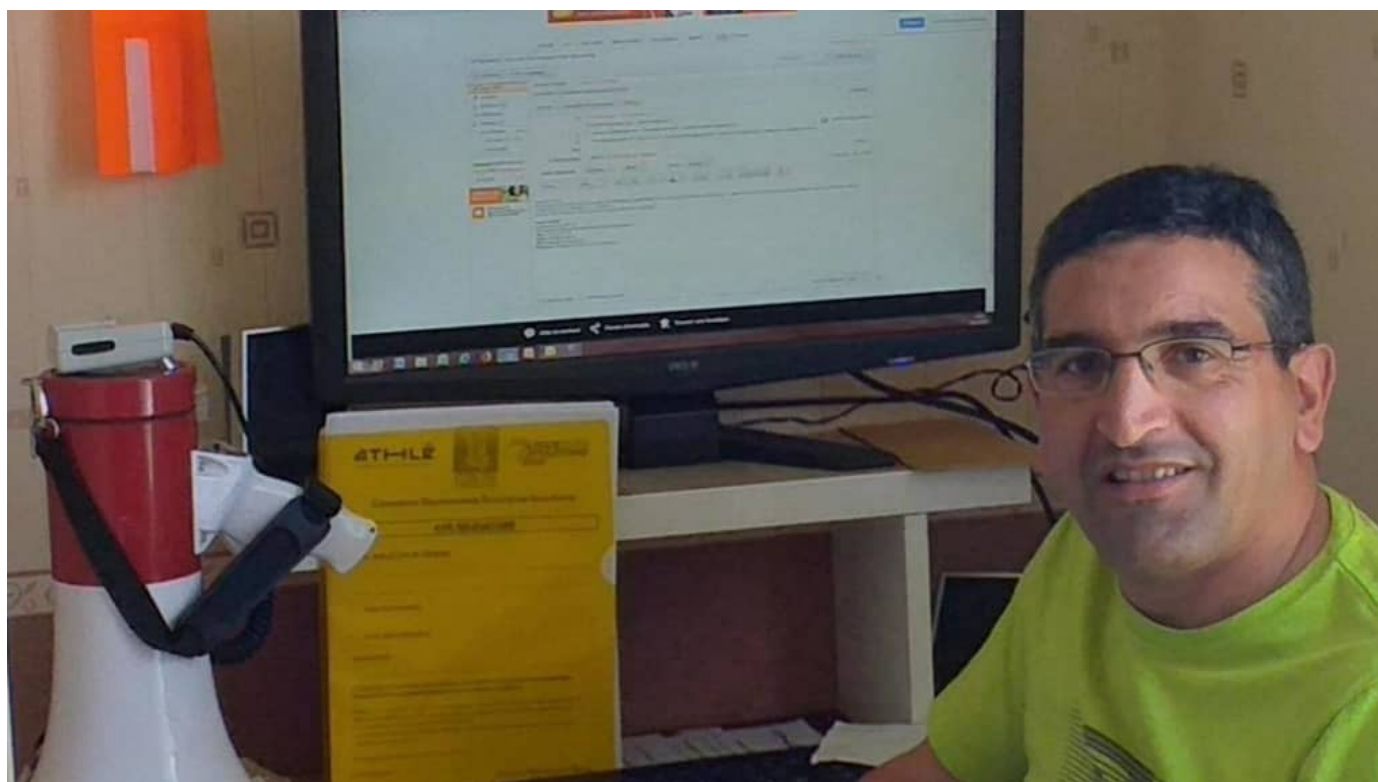


Mous, le capitaine de route qui gère tous les reports

Publié le 25/03/2020 à 06:25 | Mis à jour le 25/03/2020 à 06:25



Moustapha Nakib, côté casquette course à pied, sur son lieu de travail...

© (Photo collection personnelle)

Moustapha Nakib, responsable de la gestion des courses à pied en Deux-Sèvres, veille à la bonne réorganisation d'un calendrier forcément très perturbé.

On l'appelle indifféremment Mous, Moumousse ou Moustapha. Tout le monde connaît en Deux-Sèvres et sur de larges alentours M. Nakib, président de la commission départementale de running en Deux-Sèvres.

C'est lui qui gère le calendrier et les dossiers de demandes de dates et d'organisation d'une discipline de la course à pied qui a rassemblé quelque 28.000 participants en Deux-Sèvres en 2019, sur 70 courses !

Il veut dormir tranquille ! Et en ce moment, c'est plutôt le coup de chaud pour cet habitant de Fressines, salarié du Grand-Feu. Les annulations succèdent aux reports depuis le 9 mars, date de la dernière épreuve qui s'est courue avec 331 inscrits. Un futur « collector » ?

« Depuis les interdictions tout à fait logiques dues à la lutte contre la propagation du coronavirus, explique ce pratiquant indéfectiblement lié à sa discipline de toujours, *chacun annule ou repense sa date, plus particulièrement en septembre ou en octobre. Juillet ou août sont carrément évités.* »

D'où un encombrement sur les semaines de rentrée, où Mous doit faire preuve de beaucoup de pédagogie pour trouver des arrangements.

« *Auparavant, livre ce pratiquant repéré par le Stade niortais de Guy Monaury dès 10 ans, deux localités n'avaient pas le droit d'organiser le même week-end si elles n'étaient pas*

séparées de 60 km, pour des raisons évidentes de concurrence. Maintenant, on est entré dans une autre époque. Il va falloir apprendre à partager... »

Ce garçon particulièrement sérieux et rigoureux sait trop bien tous les problèmes qui hantent les organisateurs : *« Certains, comme Thouars, ou Parthenay plus récemment, préfèrent carrément annuler pour mieux rebondir l'an prochain. Pour les autres, il faut renouveler certaines pièces du dossier ».*

En règle générale, une demande bien montée en première instance prend trois mois.

« Préfecture, mairies, gendarmerie, pompiers, DDT, DDJSCS doivent donner leur avis, conclut-il, et nous retourner le dossier. Chacun a ses obligations. Et tout doit être fait dans les règles. S'il y a un problème, il ne faut pas que ça parte en sucette... Moi, je veux dormir tranquille... ».